

En tant que diététiste, vous aidez des clients à corriger leurs habitudes alimentaires et nutritionnelles pour améliorer leur bien-être. Votre travail vous a donné conscience que chaque client a un corps, une personnalité et même une connaissance du monde qui lui sont propres. Par conséquent, vous devez continuellement adapter votre approche pour répondre à leurs besoins individuels. Toutefois, malgré toutes vos meilleures intentions, des complications de santé inattendues peuvent survenir et vos conseils peuvent facilement être mal interprétés, entraînant un client exigeant et insatisfait. Dernièrement, des clients expriment leur mécontentement en intentant des poursuites coûteuses. Alors comment pouvez-vous protéger votre propre bien-être?

Pourquoi l'assurance responsabilité civile?

Tous les professionnels de la santé devraient confirmer qu'ils disposent d'une assurance professionnelle adéquate. Plusieurs régimes d'employeurs ne couvrent pas le remboursement des dépenses juridiques ni le remboursement des frais de défense en cour criminelle. Le régime des DC le fait et il est conçu spécifiquement en fonction des membres. Si votre employeur a un régime d'assurance contre la faute professionnelle, celui-ci ne couvre peut-être pas les poursuites où vous êtes nommé personnellement.

De plus, les régimes d'employeurs ne vous protègent pas dans le cadre de votre pratique privée, de votre travail bénévole ou de vos conseils offerts gracieusement. Les litiges contre les professionnels au Canada sont en hausse. Dans le cas où les employeurs vous fournissent un type d'assurance responsabilité, celle-ci est habituellement limitée et n'offre aucun remboursement des coûts découlant d'allégations de négligence criminelle, de procédures de l'Ordre ou d'accusations criminelles. Vous pourriez vous retrouver personnellement responsable. Le programme d'assurance responsabilité civile conçu pour les membres des DC vous aide à gérer ces risques.

Ce que vous devriez rechercher lorsque vous magasinez une assurance responsabilité civile?

Si vous cherchez une assurance responsabilité civile, vous devriez chercher un partenaire qui connaît votre pratique et qui peut vous fournir une couverture sur mesure en cas d'une allégation de négligence par un client ou des dépenses juridiques dans le cas d'une instance réglementaire, et qui couvre votre pratique dans sa totalité, que vous pratiquiez en personne ou en ligne.

Qu'est-ce qui est couvert par le programme d'assurance responsabilité civile fournie par les DC via notre partenariat avec PROLINK?

À un tout premier niveau, l'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre des réclamations que d'autres personnes font contre vous pour des allégations de négligence par des tiers dans le cadre de votre champ d'exercice, y compris les services offerts dans un environnement en ligne. La couverture est comprise pour les frais juridiques, les frais de défense et tout règlement à l'amiable intenté contre vous pour négligence professionnelle. Plus important encore, cette couverture s'étend également pour vous protéger en cas de procédure réglementaire avec votre ordre professionnel.

L'assurance responsabilité civile générale vous fournit une protection pour les dommages corporels et matériels subis par un tiers du fait de votre entreprise. Les deux couvertures sont comprises dans votre forfait pour les diététistes et notre offre de couverture a été spécialement conçue au cours des dix dernières années pour couvrir les risques auxquels font face les diététistes canadiens dans le cadre de leur pratique. Par exemple, le programme a été élargi pour inclure la couverture des services offerts en ligne par les diététistes, car nous savons que cette pratique est de plus en plus répandue. La couverture peut être achetée directement sur le site web des Diététistes du Canada.

Résumé de la couverture:

Votre assurance vous fournit la protection vitale dont vous avez besoin pour exercer la profession de diététiste au Canada. Votre certificat d'assurance original (fourni par Les diététistes du Canada) peut être partagé avec votre employeur, votre partenaire ou tout autre tiers qui pourrait en faire la demande.

Voici un résumé des protections accordées par notre programme :

Couvertures principales:

Couverture de responsabilité professionnelle (assurance erreurs et omissions): fournit une protection limitée à 5 000 000 \$ par réclamation et est conçue pour respecter et excéder les normes établies par les organismes de réglementation. Cette police comprend une couverture complète des frais de défense.

Assurance responsabilité civile générale: fournit 3 000 000 \$ en protection supplémentaire (sous réserve d'une franchise de 500 \$). Cette couverture fournit une protection contre les réclamations pour dommages corporels et matériels faites contre vous et qui ne sont pas couvertes par la police d'assurance responsabilité professionnelle.

Veillez prendre note que, au besoin, un avenant d'assurance supplémentaire peut être ajouté, sur demande, à l'assurance responsabilité civile générale ci-haut mentionnée pour « tout gouvernement, municipalité, institution publique ou hôpital au Canada » relativement à leur

responsabilité résultant du travail du membre assuré. Ceci est plutôt commun et sera fourni sans frais supplémentaires.

Couvertures supplémentaires:

- La couverture Remboursement des frais juridiques fournit le remboursement de tous les frais juridiques raisonnables que vous pourriez encourir si vous êtes convoqué à une audience devant un organisme de réglementation au Canada, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Notre assureur remboursera également les pertes de salaire jusqu'à concurrence de 250 \$ par jour si vous devez vous présenter à l'audience préalable au procès, au procès ou à l'appel.
- La couverture Remboursement des frais de défense au criminel est comprise, ce qui signifie que vous pouvez déposer une demande de remboursement des dépenses dans le cadre de l'enquête et de la défense d'une poursuite criminelle. Cette garantie est offerte si vous êtes reconnu non coupable de l'accusation criminelle découlant d'une faute professionnelle ou d'une erreur ou omission, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.
- Couverture des services de thérapie et de counseling pour les patients victimes d'abus : La limite est de 10 000 \$ par membre avec une limite totale de 100 000 \$.
- Notre extension de responsabilité en matière de cyber sécurité et de protection de la vie privée comprend une couverture de 50 000 \$ pour les détenteurs de la police d'assurance responsabilité professionnelle, qui comprend la couverture de responsabilité en matière de sécurité du réseau, de protection de la vie privée et des médias électroniques en cas d'atteinte à la sécurité des données de votre entreprise ou de vos clients.

Notes sur les couvertures et les services:

- Pour bénéficier de la protection en vertu de cette police basée sur la date des réclamations, il est nécessaire que vous soyez assuré lorsque vous recevez un premier avis de réclamation. Il est donc important que vous mainteniez une protection continue.
- PROLINK fera tout son possible pour répondre à toute demande d'un membre dans les deux jours ouvrables. Tout changement formel de police et/ou l'émission de documents d'assurance peut prendre un peu plus de temps, mais vous recevrez la confirmation de PROLINK que vous avez été entendu par notre équipe de service et qu'une résolution est à venir.
- Les membres retraités, qui ont précédemment souscrit à ce programme de façon continue, bénéficient d'une protection continue.



Canada's Insurance Connection

Coordonnées:

Pour plus de renseignements sur les détails du programme ou pour parler à un professionnel de l'assurance, veuillez contacter :

Soutien DC:

E: contactus@dietitians.ca

Pour le soutien PROLINK, veuillez contacter :

Purav Shah

T: 647-490-4207

E: PuravS@prolink.insure

Peter McCabe

T: 416-644-7730

E: PeterM@prolink.insure